

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CUD A L'ADAPTATION DES ETABLISSEMENTS AUX GESTES BARRIERES « POST COVID-19 »

Dossier de demande de subvention d'équipement

ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Date de création de l'entreprise : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° de SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Structure juridique de l'entreprise :

EI | EURL | EURL | SARL | SASU | SAS | Autres : _____

Dans le cadre d'une société, répartition du capital social :

Nom Prénom	% de parts sociales	Rôle dans la société (dirigeant, associé, salarié)

Adresse du siège social de l'entreprise :

Ville : _____ Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____@_____

Adresse du lieu d'exploitation (si différente du siège social) :

Ville : _____ Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Préciser l'activité principale de l'entreprise :

Nombre de salariés (hors apprentis et stagiaires) : |__|__|

RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE

Nom :

.....

Prénom :

.....

Fonction :

.....

Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Lieu de naissance :

.....

Numéro de téléphone : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Adresse de domicile :

.....

Ville : _____ Code postal : |__|__| |__|__|

SITUATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est-elle en procédure collective ?

Oui

Non

L'entreprise est-elle à jour de ces obligations sociales et fiscales au 31 décembre 2019 ?

Oui

Non

Pièces à joindre au dossier (obligatoire)

- Extrait d'immatriculation de moins de 3 mois au R.C.S. (K-bis) ou au Répertoire des Métiers ou, pour les micro-entrepreneurs, un avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 3 mois.
- RIB de l'entreprise
- Descriptif des investissements réalisés / photos

2

- Dans le cas d'une création ou extension de terrasse, un document justifiant de l'autorisation d'occupation du domaine public
- Facture(s) acquittée(s) indiquant le montant HT (base de calcul de la subvention de 50%) et justifiant des investissements nécessaires à l'adaptation de l'établissement pour la protection des salariés et de la clientèle conformément au protocole national de déconfinement (<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>), aux fiches métiers publiées par le Ministère du Travail (ou à défaut, aux recommandations des fédérations professionnelles) et aux recommandations des autorités de santé (Ministère du travail, ARS, HCSP)

Pièces complémentaires éventuelles

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier les investissements réalisés.

Les services instructeurs se réservent le droit de solliciter auprès du demandeur toute autre pièce jugée nécessaire à l'instruction du dossier.

En cas d'éligibilité de votre dossier, des pièces comptables complémentaires pourront éventuellement demandées.

Pour permettre l'instruction du dossier, vous vous engagez à fournir toutes les pièces demandées et déclarez sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement d'attribution de la subvention communautaire
- Ne pas avoir sollicité ou bénéficié d'une autre aide publique permettant d'acquérir des équipements de protection contre le Covid-19 (non cumul des aides publiques)

Je, soussigné (e) (*Nom Prénom*) _____
atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à : _____ le : ____ / ____ / 2020

Signature :

Pour le dépôt d'une demande, merci de contacter et transmettre votre dossier dûment complété, daté et signé, exclusivement par voie électronique, à :

- Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
→ mp.lambert@cma-hautsdefrance.fr
- Pour la CCI Littoral Hauts de France :
→ covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr

L'État, la Région Hauts-de-France, les chambres consulaires et les organisations patronales mettent à votre disposition un numéro d'appel unique gratuit pour répondre à vos questions sur les dispositifs d'aide mis en place à l'échelle nationale et régionale : **03 59 75 01 00**

Les informations recueillies au moyen du présent dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande de subvention et le cas échéant à procéder à son versement. Les informations personnelles portées sur ces documents sont enregistrées et traitées dans un fichier informatisé par la CCI Littoral Hauts de France, la Chambre de Métiers et d'Artisanat Hauts de France et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Ce fichier est stocké sur les serveurs de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vos informations personnelles sont conservées pour une durée maximale de 3 ans.